



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 7 juin 2022]

Date de la convocation

1^{er} juin 2022

Date d'affichage

8 juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 19

Procurations : 6

Votants : 25

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, Alain SORIANO, Eric PILUDU, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Isabelle BEAUVAIS, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Thomas DOMENECH

Secrétaire de séance : Pierre TRANIER

N° 071/ 2022

OBJET DE DELIBERATION : Tableau de répartition des subventions aux associations pour l'année 2022

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver les montants des subventions aux associations pour l'année 2022 tels que détaillés dans le tableau joint en annexe.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition des subventions aux associations pour l'année 2022 telle que proposée dans le tableau annexé à la présente délibération,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 8 juin 2022